

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière que la Ville de Saint-Georges a procédé à l'aliénation, autrement que par enchère ou soumission publique, des biens suivants :

Bien aliéné	Acquéreur	Prix
Lot 6 519 112 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce	GESTION CVI INC.	115 110,00 \$ excluant les taxes applicables
Lot 6 528 341 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce	BOA-FRANC INC.	33 445,43 excluant les taxes applicables

Le présent avis est publié conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Saint-Georges,
ce 18^e jour de janvier 2023.



M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière